



Département de l'Eure
Arrondissement des ANDELYS
Canton de LOUVIERS - NORD
MAIRIE de ST PIERRE DU VAUVRAY (27430)

SÉANCE 5 DU 15/10/2025– DB04

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 10 octobre 2025

Date d'affichage : le 10 octobre 2025

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Dont pouvoir (s) : 0

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ LE QUINZE OCTOBRE A 20 HEURES 28, LE CONSEIL MUNICIPAL LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI À LA SALLE DU CONSEIL, EN SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LAETITIA SANCHEZ, MAIRE.

ETAIENT PRÉSENTS : MESDAMES ET MESSIEURS LAETITIA SANCHEZ, ANNE BERICHI, BERNARD LEBOEUF, FREDERIC BESNARD, SANDRA LEBOURGEOIS, CELINE RECHER, JEAN-LUC ENJALBERT, JÉRÔME BOURLET DE LA VALLEE, SYLVIE PAUTHIER, FRANCINE DESABAYE, CHANTAL QUERNIARD, ALAIN LOEB, PASCAL SCHWARTZ.

POUVOIRS DE : /

ABSENT-E-S EXCUSÉ-E-S : FRANÇOISE COHAN, , ELODIE DESABAYE

FORMANT LA MAJORITÉ DES MEMBRES EN EXERCICE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : JÉRÔME BOURLET DE LA VALLEE

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS « DROIT COMMUN » AUPRES DE L'AGGLOMERATION SEINE- EURE : VÉHICULE ÉLECTRIQUE SERVICE TECHNIQUE

Madame la Maire informe le conseil de la nécessité d'investir dans un véhicule de remplacement pour les besoins du service technique de la commune.

En effet, le véhicule thermique utilisé actuellement est ancien, dans un état très dégradé qui nécessite des réparations régulières, ces dernières occasionnant des interruptions de service non-programmées qui ont des impacts sur le planning de travail des agents et donc sur l'entretien de la commune.

Par ailleurs, un véhicule électrique semble plus adapté à la configuration de la commune (petit périmètre) et permettra :

- Un gain financier par la réduction de la consommation de carburant
- La réduction de l'empreinte carbone communale en ligne avec les politiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre en lien avec les Accords de Paris signés en 2015
- La réduction de la pollution de l'air dans la commune, pollution qui occasionne au moins 40 000 décès prématurés chaque année en France.

Dans ces conditions, Madame la maire propose au conseil municipal d'examiner les offres des trois prestataires sollicités dans ce cadre : (+ cf. annexes)

Société 1 : RENAULT

Type de prestation : fourniture **véhicule électrique E-TECH MASTER**

Total investissement : **54 540.00 € HT soit 65448.00 € TTC**

FDC DROIT COMMUN SOLLICITE : 27270.00€ HT

Reste à charge de la commune : **50% soit : 27270.00€ HT**



Société 2 : CITROËN

Type de prestation : fourniture **véhicule électrique E-JUMPER**

Total investissement : **44 992.00 € HT soit 54607.16 TTC**

FDC DROIT COMMUN SOLLICITE : 22 496.00 HT

Reste à charge de la commune : **50% soit : 22 496.00 HT**

Société 3 : FORD

Type de prestation : fourniture **véhicule électrique E-TRANSIT**

Total investissement : **54 781.95 € HT soit 68 477.44 TTC**

FDC DROIT COMMUN SOLLICITE : 27 390.98 HT

Reste à charge de la commune : **50% soit : 27 390.98 HT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal décide :

- De choisir la **proposition n° 1** de la société **RENAULT (« Société 1 » ci-dessus)**
- D'autoriser Madame la Maire à demander les fonds de concours droit commun auprès de l'agglomération Seine-Eure,
- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention de financement pour l'attribution d'un fonds de concours de droit commun.
- De prévoir les opérations au budget de l'exercice 2025.

Pour extrait certifié conforme au registre.



Laëtitia SANCHEZ

Maire de Saint Pierre du Vauvray

La Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :